



**- COMITÉ DE DIRECTION -
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE DES
ORMONTS ET LEYSIN (AISOL)**

RAPPORT DE GESTION 2021



TABLE DES MATIERES

I. Préambule	3
II. Comité de direction.....	4
III. Conseil intercommunal.....	5
IV. Rapport des dicastères	8
V. Conseil d'établissement de l'ESOL.....	14
VI. Rapport de la direction de l'ESOL	16
VII. Conclusions du rapport de gestion.....	18

RAPPORT DU COMITE DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SUR LA GESTION DE L'ANNEE 2021

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux,

Conformément aux dispositions de l'article 93c de la Loi sur les communes, de l'article 34 du Règlement sur la comptabilité des communes et de l'article 89 du Règlement du Conseil intercommunal de l' AISOL, le Comité de direction a l'avantage de soumettre à votre approbation son rapport de gestion pour l'année 2021, ainsi que les comptes de l'association pour le même exercice.

I. Préambule

L'année 2021 a continué d'être marquée par la crise sanitaire du Covid-19 et ses différents lots de mesures, qui sont venus perturber la scolarité de nos enfants. Malgré les différentes restrictions, la volonté aussi bien du côté de l'ESOL que de l' AISOL, a été de rendre la vie à l'école la plus normale en conservant, autant que possible, les différentes activités extrascolaires.

Comme pour l'année précédente, un travail considérable a été réalisé par le personnel d'entretien, actif sur les sites de nos trois communes, ce qui a permis aux écoles d'accueillir nos enfants dans de bonnes conditions. Nous leur en sommes très reconnaissants et les remercions pour tous les efforts fournis.

La composition du Comité directeur a été revue en 2021, avec trois nouveaux membres sur six. La transition a bien pu s'opérer grâce au soutien des membres sortants, qui sont restés à disposition les premiers temps et nous les en remercions chaleureusement.

Dès le 2^e semestre, le Comité de direction était composé de 5 femmes et un homme, tous avec des enfants scolarisés dans nos communes. La collaboration fonctionne très bien et chacun assume ses responsabilités avec efficacité.

Nous tenons à relever également l'excellente collaboration avec notre interlocuteur principal, qui est bien évidemment l'Etablissement Scolaire Les Ormonts-Leysin. La gestion de notre association en est ainsi facilitée et nous sommes tous gagnants.

Notre association compte une dizaine d'employés, dont une majorité de surveillants pour la pause de midi. Nous tenons à relever qu'il y a eu peu de changements au cours de cette année, ce qui permet aux enfants de mieux les connaître.

A l'heure où ce rapport est rédigé, le retour à la normale a été prononcé et nous nous en réjouissons. Nous allons pouvoir nous concentrer à nouveau sur nos priorités et continuer d'œuvrer pour le bien-être des élèves.

Nous nous réjouissons de poursuivre la collaboration avec les membres du Conseil intercommunal et du Conseil d'établissement de l'ESOL, ainsi qu'avec tous nos partenaires, sans qui, la vie à l'école ne serait pas ce qu'elle est.

II. Comité de direction

Le Comité de direction a tenu, durant l'année 2021, 12 séances qui ont eu lieu, en général, le mardi à 18h00. Le compte rendu de ces séances est consigné dans 64 pages de procès-verbaux. Votre Comité a traité régulièrement, lors de ses séances les différents préavis. Il s'agit des préavis 1/2021, 2/2021, 3/2021, 4/2021 et 5/2021.

FINANCES ET COMMUNICATION

M. Philippe Tauxe, président (dès le 1^{er} juillet 2021)

Suppléante : Mme Nicole Tougne

- Administration générale
- Budget
- Comptabilité générale
- Emprunts

ECOLOGIE ET ASSISTANCE AUX DEVOIRS

Mme Nathalie Rapin, vice-présidente (fin 31 décembre 2020)

Suppléant : M. Samuel Gaillard

Mme Laure Détraz (dès le 1^{er} janvier 2021)

Suppléante : Mme Stéphanie Chablaix

- Gestion des cas particuliers d'enclassement
- Occupation des bâtiments scolaires
- Assistance aux devoirs

REPAS

M. Pierre-Alain Dubois (fin 30 juin 2021)

Suppléant : M. Michel Ginier

Mme Noémie Isenschmied (1.7-31.12.2021)

Suppléante : Mme Raphaële Brugger

- Contact avec les restaurateurs
- Organisation de la pause de midi
- Gestion des présences

MEDICAL

Mme Nicole Tougne, vice-présidente (dès le 1^{er} juillet 2021)
(dès le 1^{er} juillet 2021)

Suppléante : Mme Nathalie Rapin
Suppléant : M. Philippe Tauxe

- Médecin scolaire
- Infirmière scolaire
- Dentiste
- Prévention

ACTIVITES EXTRA ET PARASCOLAIRES

M. Samuel Gaillard (fin 30 juin 2021)

Suppléant : M. Philippe Tauxe

Mme Stéphanie Chablaix (dès le 1^{er} juillet 2021)

Suppléante : Mme Laure Détraz

- Organisation activités diverses
- Organisation du ski
- Jeux divers

TRANSPORTS

M. Michel Ginier (fin 30 juin 2021)

Suppléant : M. Pierre-Alain Dubois

Mme Raphaële Brugger (dès le 1^{er} juillet 2021)

Suppléante : Mme Noémie Isenschmied

- Organisation des transports
- Liaison avec CarPostal, TPC et les transporteurs locaux
- Prévention et sécurité

III. Conseil intercommunal

Le législatif a tenu 2 séances en 2021; les 25 mai et 16 novembre 2021.

Cinq préavis ont été déposés courant 2021. Le Conseil intercommunal a pris les décisions suivantes :

Dans sa séance du 25 mai 2021 :

Préavis N° 1/2021, relatif au rapport de gestion 2020 :

- D'approuver les comptes de l'Association intercommunale scolaire des Ormonts et Leysin pour l'exercice 2020 tels que présentés ;
- De donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2020.

Dans sa séance du 16 novembre 2021 :

Préavis N° 2/2021, relatif au budget 2022 :

- D'adopter le budget 2022 de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin tel que présenté.

Préavis N° 3/2021, relatif aux indemnités des membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction :

- D'adopter les indemnités proposées dès le 1er juillet 2021 des membres de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin tel que présenté et de porter au budget ordinaire, les montants nécessaires pour chaque exercice, soit

Indemnités du Comité de direction	
Fonctions	Indemnités
Délégués des Municipalités	Rémunéré par les communes
Président	CHF 500.-/année
Délégués des Conseils communaux	CHF 50.-/heure

Indemnités du Conseil intercommunal	
Fonctions	Indemnités
Délégués des Municipalités	Rémunéré par les communes
Délégués des Conseils communaux	CHF 40.-/séance
Membres des Commissions	CHF 40.-/séance
Président	CHF 300.-/année
Secrétaire	CHF 500.-/année

Préavis N° 4/2021, relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026 :

- D'accorder au Comité de direction, pour la législature 2021-2026, l'autorisation générale de plaider, devant toutes les instances judiciaires du pays et pour tout litige impliquant l'Association Intercommunale scolaire des Ormonts et Leysin, tant comme défenderesse que demanderesse.

Préavis N° 5/2021, relatif aux dépenses imprévisibles et exceptionnelles :

- D'accorder au Comité de direction, dans le cadre de son budget de fonctionnement, à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 10'000.- par cas pour la durée de la législature 2021-2026.
- De fixer à CHF 15'000.- par cas pour la durée de la législature 2021-2026, le montant que le Comité de direction est autorisé à engager en cas d'intervention d'urgence pour des frais qui n'étaient pas prévus au budget de fonctionnement. Ces dépenses seront ensuite soumises à l'approbation du Conseil intercommunal lors du rapport annuel sur les comptes.

Composition du Conseil intercommunal de l' AISOL :

Membres d'Ormont-Dessous :

Gretel Ginier, Syndic

Pascal Francfort (dès le 1^{er} juillet 2021)

Jennifer Marrone (dès le 1^{er} juillet 2021)

Géraldine Venker (dès le 1^{er} juillet 2021)

Véronique Chamorel (jusqu'au 30 juin 2021)

Eric Ginier (jusqu'au 30 juin 2021)

Stéphane Piguet (jusqu'au 30 juin 2021)

Membres d'Ormont-Dessus :

Christian Reber, Syndic

Arnaud Ader (dès le 1^{er} juillet 2021)

Nadine Arena

Isabelle Loup

Valérie Roch (jusqu'au 30 juin 2021)

Membres de Leysin :

Jean-Marc Udriot, Syndic

Marie-France Bride

Jean-Daniel Champagnac

Théophile Cuche

Gremaud Nicole (dès le 1^{er} juillet 2021)

Griffet-Gasser Fabienne (dès le 1^{er} juillet 2021)

Manigley Madeleine (dès le 1^{er} juillet 2021)

Serge Morel

Fabian Pavillard (dès le 1^{er} juillet 2021)

Pascal Brugger (jusqu'au 30 juin 2021)

Joan Gallmeier (jusqu'au 30 juin 2021)

Claude Gaulis (jusqu'au 30 juin 2021)

Frédéric Morerod (jusqu'au 30 juin 2021)

Yvan Zbinden (jusqu'au 30 juin 2021)

Organisation :

Présidence : Pascal Brugger (jusqu'au 30 juin 2021)
Pascal Francfort (dès le 1^{er} juillet 2021)

Vice-Présidence : Véronique Chamorel (jusqu'au 30 juin 2021)
Isabelle Loup (dès le 1^{er} juillet 2021)

Scrutateurs : Nadine Arena et Yvan Zbinden (jusqu'au 30 juin 2021)
Jennifer Marrone et Nadine Arena (dès le 1^{er} juillet 2021)

Scrutateurs suppléants : Valérie Roch et Eric Ginier (jusqu'au 30 juin 2021)
Madeleine Manigley et Théophile Cuche (dès le 1^{er} juillet 2021)

Secrétaire : **Micheline Nauer**

Commission de gestion : Frédéric Morerod (Président), Isabelle Loup et Claude Gaulis (jusqu'au 30 juin 2021)
Géraldine Venker (Présidente), Arnaud Ader et Jean-Daniel Champagnac (dès le 1^{er} juillet 2021)

IV. Rapport des dicastères

FINANCES ET COMMUNICATION

Le Comité de direction de l' AISOL a le plaisir de soumettre à l'approbation du Conseil intercommunal les comptes pour l'année 2021.

Le nombre d'élèves est stable. Au 1^{er} octobre 2021, 583 élèves fréquentaient l'Etablissement scolaire, contre 584 une année plus tôt. A noter qu'un des élèves est domicilié sur la commune de Château-d'Oex.

Les principaux postes sont détaillés comme suit :

52.300.2 – Défraiements du Comité directeur

Ce compte contient les indemnités touchées par les membres du Comité directeur issus des Conseils communaux. Les membres issus des Municipalités sont eux rémunérés par leur commune respective. Le budget de CHF 5'000.- a été largement dépassé de CHF 8'631.-. Ce dépassement s'explique par l'augmentation du tarif horaire avec effet au 1^{er} juillet 2021, passant de CHF 25.- à CHF 50.-/heure, accepté par le Conseil intercommunal le 16 novembre 2021.

52.301.1 – Traitement personnel

Les rémunérations de la secrétaire, du concierge et des 8 surveillants sont visibles à ce poste. Le budget est légèrement dépassé de CHF 3'640.- pour arriver à CHF 137'240.-. Cette hausse est due en partie aux heures supplémentaires passées pour désinfecter le collège d'Aigremont ainsi que le réfectoire aux Diablerets.

52.309.1 – Frais d'administration

Comme pour les années précédentes, un montant forfaitaire est payé à la commune d'Ormont-Dessous pour la gestion des comptes et autres tâches inhérentes aux finances de l' AISOL. Les honoraires de la fiduciaire, les frais d'affranchissements, bancaires et liés aux mises aux poursuites, sont également comptabilisés dans ce compte. Des frais de poursuites pour CHF 399.- ont été dépensés en 2021 pour tenter de récupérer des créances ouvertes. Un montant de CHF 899.- a été récupéré sur l'année, en grande partie lié à des poursuites ouvertes durant l'exercice précédent.

52.309.2 – Activités extra-scolaires

Ce compte comprend toutes les activités proposées aux élèves, soit spectacles, cinéma, jeux divers, cours de ski, courses d'école et camp d'été. La crise sanitaire a eu des conséquences sur ce poste car plusieurs activités ont été annulées ou revues, au grand regret des élèves. Sur un budget de CHF 139'000.-, une économie de CHF 13'653.- a été réalisée, ce qui porte la charge de 2021 à CHF 125'477.- Cette année encore, « le camp d'Estavayer » n'a pas eu lieu.

52.309.4 – Prévention

Un montant de CHF 8'390.- a été utilisé en 2021 pour faire de la prévention auprès des élèves. Différents thèmes sont abordés comme la violence ou la sécurité au niveau des avalanches.

52.314.1 – Frais d'entretien et équipement

Les coûts d'entretien ont été plus bas qu'initialement prévus avec une dépense totale de CHF 16'226.-, alors que le budget était fixé à CHF 20'000.-. Un montant de CHF 3'256.- a été dépensé sur l'année pour l'entretien et la réparation de tableaux interactifs sur le site d'Aigremont.

52.316.4 – Location réfectoire des Diablerets

La charge effective correspond à la moitié du loyer annuel. Cela s'explique par le fait qu'un loyer annuel a été payé au moment de la prise de possession des locaux, alors que les lieux n'ont été occupés qu'à partir de la rentrée scolaire 2017-2018, soit pour le 2^e semestre 2017. Ensuite, d'année en année, la somme de CHF 6'000.- a été payée ; la situation a été rattrapée en 2021.

52.318.9 – Devoirs surveillés et 52.465.3 – Participation parents – devoirs surveillés

La charge liée aux devoirs surveillés correspond à la rémunération des personnes qui suivent les enfants. La participation des parents se monte à environ CHF 7.- par enfant et par période. La charge nette (devoirs surveillés – participation parents) se monte à CHF 3'575.-.

52.352.1 – Ecolages payés à d'autres communes

Le montant de CHF 13'716.- correspond aux frais d'écolage payés à d'autres communes qui accueillent certains de nos élèves. Au 1^{er} octobre 2021, 4 élèves fréquentaient d'autres établissements, alors que 11 élèves étaient dans cette situation une année auparavant.

52.366.1 – Frais de transports

Ce poste est en baisse par rapport au budget, car jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021, le doublage des bus, principalement pour les courses de Leysin au Sépey et retour, était assumé financièrement par l' AISOL. Grâce à un important travail et à force d'insistance, la majorité des trajets est prise en charge par le transporteur public dès la rentrée scolaire 2021-2022.

52.366.2 – Frais de repas et 52.465.1 – Participation parents – repas

La charge nette budgétée pour les repas se montait à CHF 291'880.-, soit les frais de repas moins la participation des parents. En réalité, le coût se porte à CHF 348'695.-, soit une hausse de CHF 56'815.-. Cette différence s'explique en grande partie par des coûts comptabilisés en 2021, mais qui concernaient l'année 2020 et totalisent CHF 50'680.-. Sur cette somme, un montant de CHF 9'308.- correspond aux démarches entreprises par les cantiniers en 2020 pour relancer les parents, qui n'avaient pas alimentés le compte repas de leur enfant, ainsi que des frais liés aux encaissements. De plus, CHF 15'595.- sont liés à une erreur dans le décompte de l'année 2020 pour Aigremont, qui aurait dû être d'un montant supérieur de CHF 31'190.-. Pour éviter de trop charger les comptes 2021, il a été décidé de répartir la charge sur 2 exercices, soit CHF 15'595.- en 2021 et la même somme pour 2022. A cela vient s'ajouter CHF 25'777.- de coûts supplémentaires relatifs à la cantine de Leysin, car le prix par repas retenu pour les facturations mensuelles, avait été sous-évalué; celui-ci dépend directement du nombre de repas pris sur l'année. Lors du décompte annuel, il s'est avéré que le nombre de repas effectif a été plus faible que prévu, ce qui a eu pour effet d'augmenter le prix par repas.

52.452.1 ; 52.452.2 ; 52.452.3 ; 52.452.3 – Part des communes membres

La participation des communes est définie en fonction du nombre d'élèves recensé dans chaque commune au 1^{er} octobre de l'année scolaire en cours. Les élèves de l'EVAM ne sont pas inclus étant donné que l'EVAM verse une contribution spécifique. Les charges liées aux investissements (postes 52.321.1 – Intérêts dettes à court terme et 52.331.3 – Amortissement du mobilier) sont quant à elles réparties en fonction du nombre d'habitants de chaque commune au 31 décembre 2020.

La facture totale à répartir entre les 3 communes se monte à CHF 3'187'187.- pour 2021. Une économie de CHF 15'993.- a pu être réalisée par rapport au budget projeté. Ce résultat a été obtenu grâce à l'implication du Comité directeur dans le contrôle des dépenses et sa volonté de maîtriser les charges.

52.465.2 – Participation EVAM

Pour rappel, depuis 2015, l'EVAM prend en charge les frais effectifs des enfants issus de leurs centres. Ce montant est donc lié au nombre d'enfants de l'EVAM qui fréquentaient notre établissement durant l'année précédente. Le flot d'arrivées et de départs n'étant pas prévisible, il y a régulièrement une différence par rapport au budget.

La participation de l'EVAM s'est montée à CHF 33'986.-, alors que le budget prévoyait un montant de CHF 55'000.-.

En conclusion, les charges de l'exercice 2021 ont été maîtrisées et le coût supporté par les communes est de CHF 3'187'187.-. Une économie de CHF 15'993.- a été réalisée par rapport au budget. L'écart important entre le total des charges prévues et effectives, provient en grande partie des repas. En effet, les avances de paiement des parents arrivent directement auprès des cantiniers. Plutôt que de nous reverser la somme pour ensuite nous la réclamer, ils la déduisent directement des montants dus. En principe dès 2022, la participation des parents devrait être nulle, car elle sera directement intégrée dans les décomptes.

Les grandes variations entre le budget et le résultat final sont liées en grande partie au repas, dont les dépenses ont été bien plus élevées que prévues, pour les raisons évoquées ci-dessus. Les frais de transports baissent quant à eux de manière importante et cela devrait perdurer.

Chaque année nous réserve son lot de surprises, ce qui nécessite de la part de chacun une certaine flexibilité et un pouvoir d'adaptation. Le Comité de direction de l' AISOL fait au mieux pour affronter les imprévus et gérer le quotidien des élèves et des écoles, au moins pour les parties qui le concernent.

La marge de manœuvre est parfois faible, car nous devons composer avec les directives cantonales, mais également avec un nombre important de partenaires, que nous nous efforçons de satisfaire.

Nos réjouissances quant à la fin des mesures liées à la crise sanitaire n'ont malheureusement été que de courte durée. La situation préoccupante en Ukraine a pris le dessus et les effets directs sur nos écoles s'en font ressentir. Plusieurs enfants en provenance d'Ukraine sont déjà arrivés dans notre région et nos écoles les accueillent pour leur permettre de poursuivre leur cursus scolaire et les sortir des horreurs qu'ils ont pu vivre. Tout cela pour dire que nous avons énormément de chance de pouvoir proposer de telles conditions d'enseignement dans un cadre somptueux et propice à l'épanouissement de nos jeunes, ce dont nous pouvons être fiers.

REPAS

En 2021, les cantine des 3 sites de l' AISOL ont servi pas moins de 40'613 repas. En 2020 ce chiffre se montait à 36'316. Nous pouvons constater que ce chiffre est remonté à des valeurs d'avant la pandémie ce qui réjouit nos cantiniers.

La Cantine des Diablerets : 3'808 repas ont été servis avec une moyenne de 25 repas par jour et 437 pique-niques soit 3 par jour. Suite à la pandémie de Covid-19, nous avons dû engager une personne supplémentaire pour les nettoyages. Dorénavant, l'équipe dirigée par Madame Sunny Borloz, se compose de 4 personnes, qui encadrent les enfants à notre plus grande satisfaction. Le temps de présence de cette équipe se monte à environ 25 heures par semaine.

A l'instar des années précédentes, l'Auberge de la Poste a fourni les repas en liaison chaude. Des remarques de parents et de la cantinière, à propos de la composition des menus nous ont contraint à contacter Monsieur Alexandre Pichard à plusieurs reprises. Nous avons ainsi pu lui faire part de nos attentes sur la composition des repas et de la nécessité à afficher les menus 15 jours à l'avance comme souhaité par les parents.

Cantine du collège d'Aigremont au Sépey : 22'582 repas ont été servis avec une moyenne de 155 repas par jour et 1'447 pique-niques ont été consommés sur place soit environ 10 par jour. Aucun incident majeur n'a été signalé sur ce site par les surveillants de la pause de midi dirigés par Monsieur Rudolf Köller. Madame Margot Antonin, est la nouvelle responsable de la cantine du Sépey pour la Dent-de-Midi. Elle est assistée par les stagiaires du SEMO et du personnel de la Dent-de-Midi.

Cantine du collège du Suchet à Leysin : 14'223 repas ont été servis par Monsieur José Da Costa, chef de cuisine pour Concordance Leysin, et son équipe. Une petite dizaine de pique-niques ont été consommés sur place quotidiennement. Là aussi aucun problème ne nous a été signalé pour l'année écoulée. Rien à signaler également du côté de la surveillance de la pause de midi dirigée pour le site de Leysin par Madame Ginette Belkacem.

En 2020, nous vous faisons part de nos problèmes concernant le prépaiement des repas. Deux ans plus tard, la situation s'est nettement améliorée. En effet, les équipes de Concordance et de la Dent-de-Midi ont effectué un gros travail d'information et de formation, auprès des parents des élèves, quant à l'utilisation de la plateforme de réservation et du système de paiement des repas mis à leur disposition. Tous ces efforts ont porté leurs fruits ! En effet, seules quelques centaines de francs en négatif sur les différents sites ! Mais aucun montant supérieur à Fr. 50.- ne nous a été signalé.

En 2021 le mode de paiement de la participation de l' AISOL envers nos prestataires a changé. Jusqu'ici l' AISOL encaissait le prix des repas auprès des parents puis reversait le tout aux différents prestataires.

Aujourd'hui ce sont les prestataires qui encaissent la part due par les parents et le reste auprès de l' AISOL (subvention). Avec ce système, l' AISOL n'a plus de parents débiteurs hors contentieux ! (à ce jour zéro contentieux ouvert).

Pour terminer, le Comité de direction de l' AISOL tient à remercier toutes les personnes et entités qui de près ou de loin contribuent au bon fonctionnement de nos cantines et au bien-être de nos élèves durant les heures de repas.

SANTE

L'équipe PSPS (Promotion de la Santé et Prévention en milieu Scolaire) composée de délégués scolaires ainsi que de la direction, des médiateurs, l'infirmière scolaire dès le 1^{er} janvier 2021, Mme Muriel Longet, la médecin scolaire désignée, Mme la Dresse Eva Rikley de Leysin, ainsi que des membres de la Fondation La Monneresse représentant les PPLS (Psychologie, Psychomotricité, Logopédie en milieu Scolaire) réalisent différents projets durant l'année.

Pour information, les coûts payés à la Fondation La Monneresse concernent les charges de cette plateforme administrative et financière, répartis aux nombres d'élèves des établissements scolaires de Château-d'Oex, d'Aigle, d'Ollon-Villars-Gryon, de Bex, de Villeneuve, ainsi que de l'ESOL.

Au vu de la période de crise sanitaire Covid-19 durant cette année, les projets de prévention n'ont que très peu pu être abordés avec les élèves. Malgré tout, il y a eu une formation à la sécurité et au sauvetage suite aux avalanches organisée par le Bureau des Guides des Alpes Vaudoises. Des petits ateliers ont pu être ponctuellement mis en place sur l'alimentation et la prévention sur le harcèlement.

Un peu de souplesse dans les restrictions sanitaires COVID-19 nous a permis de distribuer cet automne durant 2 semaines des pommes de la région à tout l'établissement scolaire.

Les contrôles dentaires, ainsi que les conférences dans les classes sur la prophylaxie dentaire ont été effectués.

ACTIVITES EXTRASCOLAIRES

Ski :

Comme les années précédentes, les élèves des classes primaires de l'ESOL ont eu la chance de participer aux cours de ski hebdomadaires du 6 janvier au 10 mars 2021. Les Ecoles Suisses de Ski des Mosses, de Leysin et des Diablerets ainsi que l'Ecole de Ski Pure Trace ont contribué au bon déroulement de ces cours.

A Leysin, 17 élèves ont pu profiter du Jardin des Neiges pendant que 60 élèves étaient aux Mosses et 85 à la Bernese. 61 élèves du Sépey ont skié aux Mosses et 70 élèves aux Diablerets. Durant la saison, deux demi-journées ont dû être annulées pour cause de mauvaise météo. Les élèves dès la 7^P ont également pu profiter de quelques journées de ski entre Leysin et Les Diablerets. L' AISOL a participé aux frais de location de matériel de ski, à concurrence de 50% de la facture pour les skis, les bâtons et les chaussures pour quelques élèves. Cette aide est octroyée sur la base des critères suivants :

- Demande de prise en charge par le/les parents justifiant une situation de RI ou difficulté particulière ;
- Analyse et discussion en séance du Comité directeur de l' AISOL ;
- Validation de l'octroi de la participation de l' AISOL par téléphone au/x demandeur/s ;
- Mail d'information avec les coordonnées des bénéficiaires au magasin de Sport concerné par la demande.

Un accord avec Hefti Sports à Leysin et aux Mosses et DPM aux Diablerets a été établi stipulant du fonctionnement et de la séparation des factures. La part du parent est réglée par celui-ci directement auprès du magasin de sports. Ce fonctionnement peut s'étendre à d'autres prestataires locaux si nécessaire. En raison de la situation sanitaire, les «Jeux Divers» prévus à Leysin et sur le site des Diablerets ont dû être annulés.

Activités diverses :

En raison de la pandémie, aucun camp n'a eu lieu cette année. De ce fait, la quasi-totalité des classes primaires et secondaires ont organisé des sorties scolaires. Les 9-10S ont eu la chance de se rendre à un spectacle en juin, mais n'ont pas fait de course d'école. Le camp d'Estavayer des 9VP et 9VG ayant

été annulé, le montant de l'acompte, soit un montant de CHF 4'000.- a été reporté sur 2022. Nous espérons que la situation sanitaire s'arrangera et que nous pourrions organiser ce camp pour nos élèves.

Activités facultatives :

Le programme d'activités facultatives est mis en place sur les trois sites scolaires, soit Le Sépey, Les Diablerets et Leysin, dispensées par diverses sociétés, clubs et personnes privées allant des cours de Zumba, de yoga, aux recettes de cuisine variées et à la natation. La fréquentation est restée stable sur les sites de Leysin et des Diablerets. Le Sépey ne dispense que peu d'activités, la demande étant plus importante à Leysin, une partie des prestataires s'y sont dirigés. Cette expérience sera reconduite sous cette forme, avec un appel à de nouvelles activités pour essayer d'étoffer notre offre.

L' AISOL continue de mettre à disposition gratuitement ses locaux, tant que possible, pour faciliter l'organisation et la mise en place des activités. Ceci permet de proposer des cours à des tarifs accessibles à tous.

TRANSPORTS :

La rentrée scolaire 2021-2022 s'est déroulée sans encombre. En date du 13 décembre 2021, notre prestataire de transports scolaires a changé. En effet, ce sont maintenant les TPC qui occupent les lignes. Cette transition s'est effectuée plutôt sereinement, mis à part de petits couacs les premiers jours, qui ont été rapidement réglés avec la direction des TPC.

Plusieurs bonnes nouvelles sont à annoncer, soit une économie sur le budget de 2021 de CHF 33'886. Cette économie a pu être réalisée, car ce sont aujourd'hui les TPC qui prennent en charge financièrement la quasi-totalité des doublages des bus, assurés par Leysin Excursion.

La ligne de bus des TPC en direction des Diablerets a ajouté un arrêt pour les enfants habitants au Belvédère. Dorénavant, l'ensemble du territoire est couvert par les zones incluses dans l'abonnement Mobilis, offert à chacun des élèves de l' AISOL.

En raison de l'étendue géographique de nos trois communes et des différents lieux d'enseignement, le transport est essentiellement assuré par les TPC. A cela vient s'ajouter quelques courses, qui desservent divers hameaux. C'est pourquoi les horaires scolaires sont liés à ceux des transports publics. Nous tenons à relever que les TPC s'adaptent également aux besoins de l'école.

La sécurité à la gare du Sépey lors de la sortie de l'école est un sujet toujours prioritaire et plusieurs personnes travaillent pour trouver la meilleure solution possible, soit notre policier municipal, le collègue municipal, ainsi que le responsable sécurité au sein des TPC.

ECOLAGE ET BATIMENTS

Pour l'année 2021 (état au 1er octobre 2021), nous avons 583 élèves inscrits sur les trois communes. Il s'agit de 572 enfants des trois communes (322 de Leysin, 132 d'Ormont-Dessus et 118 d'Ormont Dessous), 10 enfants de l'EVAM et un habitant de Château d'Oex.

Quatre élèves sont scolarisés dans d'autres communes, les frais de scolarité sont assumés par l' AISOL (CHF 1'300.-/an/élève). Pour comparaison, 11 élèves étaient scolarisés dans d'autres établissements en 2020 et 6 en 2019. A titre d'information, nous avons aussi 13 enfants scolarisés à domicile, 76 étudiants dans des structures parapubliques ou privées et 11 élèves scolarisés hors du canton de Vaud.

DEVOIRS SURVEILLES

Des cours de soutien aux devoirs surveillés ont à nouveau été proposés aux enfants de la 3P à la 11S des trois sites. Ces derniers sont assurés par des enseignants pour garantir un réel soutien et pas uniquement une surveillance.

Mme Joëlle Ruegg assure toujours son poste de coordinatrice entre l' AISOL et les enseignants. Nous la remercions pour sa précieuse collaboration.

Actuellement, nous avons 50 élèves inscrits au soutien aux devoirs. 19 au Sépey, 19 à Leysin et 12 aux Diablerets. Pour comparaison, nous avons 30 élèves en 2020 et 41 en 2019.

Le soutien pour les élèves de 3-6P du Sépey n'a été mis en place que pour le second semestre à la suite du changement d'horaire. 6 élèves ont rejoint le programme à la suite de ce changement.

EVAM

Le canton participe financièrement à la scolarisation, aux frais de transport, de repas et d'activités extrascolaires des enfants issus de l'EVAM. Le décompte se fait par année civile à la fin de cette dernière. Le montant de CHF 33'986.45 (compte 52.465.2) concerne les enfants scolarisés pendant l'année civile 2020.

V. Conseil d'établissement de l'ESOL

En 2021, le Conseil d'établissement est composé des membres suivants :

Représentants des autorités

- Nicole Tougne, Présidente du Conseil d'établissement, représentante du Comité de direction de l' AISOL, Municipale, Ormont-Dessus
- Nadine Arena, Conseil intercommunal de l' AISOL, Ormont-Dessus
- Joan Gallmeier, Conseil intercommunal de l' AISOL, Leysin - jusqu'au 30 juin 2021, remplacée par Mme Fabienne Griffet-Gasser accueillie à notre séance du 24 novembre 2021

Représentants des parents

- Magda Huck, Ormont-Dessus
- Stéphanie Chablaix, Ormont-Dessous - jusqu'au 30 juin 2021, remplacée par Mme Gaëlle Jordan accueillie dans notre séance du 07 septembre 2021
- Nicolas Rigaud, Leysin

Représentants du corps enseignant

- Michele Cherubini, vice-président du Conseil d'établissement, Directeur de l'ESOL
- Isabelle Chiaradia
- Maryline Fasoletti

Représentants des sociétés et associations liées à l'école

- Céline Pittet, représentante des sociétés locales des Diablerets
- Silvia Tobler-Kaufmann, responsable de la garderie, Leysin (jusqu'au 24.11.2021)
- Luis Gomez-Calvo, responsable de la garderie, Leysin

Durant cette année, le Conseil d'Etablissement de l'ESOL s'est réuni à 5 reprises.

De plus, diverses commissions issues du CET se sont rencontrées régulièrement. L'établissement du livret « Loisirs de chez nous », ainsi que l'organisation sur les trois sites de l'offre parascolaire par un programme d'activités après les heures scolaires sont des sujets abordés parmi d'autres.

Plusieurs changements ont été fait dans le Comité durant l'année. Suite au changement de législature des autorités communales, Mme Stéphanie Chablaix a été élue au Conseil communal d'Ormont-Dessous et a été présentée comme déléguée au Comité de direction de l' AISOL par son Conseil, Mme Gaëlle Jordan représente maintenant les parents d'élève d'Ormont-Dessous. Mme Joan Galmeier a été remplacée par Mme Fabienne Griffet-Gasser. Nous avons également pris congé de Mme Sylvia Tobler-Kaufmann au mois de novembre 2021. En effet, Mme Tobler-Kaufmann, qui est au Conseil d'établissement de l'ESOL depuis 2016 quitte la Garderie Arc-en-Ciel de Leysin pour une retraite bien méritée. Le Conseil d'établissement remercie sincèrement ces dernières pour tout leur engagement durant ces dernières années et leur souhaite une bonne suite.

Un bon dynamisme des membres du Conseil d'établissement a permis de débattre de nombreux sujets pertinents et de faire de nombreuses propositions aux autorités et à la direction de l'ESOL.

Malheureusement, les directives sanitaires dues au Covid-19 n'ont pas permis aux représentants des parents d'élèves d'organiser l'Assemblée Générale des Parents d'élèves.

Le Conseil d'établissement se retrouve régulièrement. Il y règne un esprit très constructif et un grand dynamisme pour développer des projets et pour étudier les différents aspects liés à l'école.

Le Comité de direction de l' AISOL souhaite remercier chaleureusement les membres du Conseil d'établissement pour leur implication dans la vie de l'école.

VI. Rapport de la direction de l'ESOL

L'année 2021 aura malheureusement à nouveau été marquée par la pandémie liée au Covid-19.

Dès la reprise en janvier, les inquiétudes liées aux nombres de cas, au suivi de ceux-ci, aux mesures sanitaires ou encore à la vaccination étaient manifestes mais une volonté très forte prévalait : celle de laisser à tout prix les écoles ouvertes. Cette intention très forte des autorités, largement partagée par les professionnels/les de l'école, a toutefois demandé des adaptations constantes afin de rendre les conditions d'enseignement et d'apprentissage acceptables.

Les différentes informations mises en ligne par le Département, continuellement actualisées, se sont avérées un précieux soutien et nous ont permis d'être le plus réactifs possibles en gardant toujours comme objectif principal d'offrir aux élèves le plus de normalité possible.

Nous avons pu faire le choix de garder, voire même d'encourager, les activités en extérieur (ski, école en forêt, sorties culturelles, sportives ou ludiques, ...). Cela nous a permis de contrebalancer quelque peu les restrictions dont nous avons dû tenir compte et qui nous interdisaient de rassembler des classes, des adultes ou de partager des moments conviviaux.

Les Jeux divers, la Fête de l'ESOL, les Promotions, le camp des 9^{èmes} à Estavayer, les chantées de Noël et bien d'autres événements ont ainsi « passé à la trappe » nous privant de ces moments si importants où élèves, parents et professionnels/les de l'école se rencontrent, échangent et partagent.

Cela pourrait paraître anecdotique à certains mais revêt pour nous d'une importance fondamentale tant il est vrai qu'il nous tient vraiment à cœur d'inscrire l'ESOL dans la vie de la région, de tisser et de cultiver ces liens qui forgent une communauté éducative.

La dernière semaine avant les vacances d'été fut vécue avec un sérieux soulagement puisque à ce moment-là, l'obligation du port du masque pour les adultes et les élèves de plus de 12 ans a été abrogée nous laissant entrevoir une rentrée sous les meilleurs auspices.

Las, trois fois las, la situation à la rentrée d'août s'est détériorée obligeant le Conseil fédéral à renforcer les mesures de protection en étendant notamment l'utilisation du certificat COVID dès le 13 septembre. Cette décision qui a eu un impact non négligeable dans les écoles puisque les adultes non vaccinés se voyaient ainsi privés d'accéder à certains lieux (piscine, musée, ...) et donc dans l'incapacité d'accompagner leur classe.

Un nouvel assouplissement des mesures était attendu pour la rentrée des vacances d'automne mais là encore, nos espoirs « ont été douchés ». En novembre, la situation était clairement jugée préoccupante par nos autorités, tant politiques que sanitaires.

Elle n'a fait que de se détériorer jusqu'à Noël (près de 20% des élèves étaient absents les deux semaines qui ont précédé les vacances) ce qui a conduit à adopter de nouvelles mesures telles que le port du masque dès la 7^P, la distribution d'autotests à toute une classe dès 4 élèves absents pour maladie ou encore le report de la fin du semestre et l'allègement du nombre d'évaluations pour les élèves du primaire.

Toutes ces mesures, ces directives, ces contraintes mais également la crainte, parfois même l'angoisse, et, bien entendu, la propagation du virus, ont impacté non seulement les professionnels/les de l'école mais également les parents et les élèves.

L'année 2021 s'est achevée en nous laissant quelque peu « groggy », ne sachant pas de quoi janvier 2022 allait être composé.

Mais je m'en voudrais de terminer ce bref compte-rendu sur une note aussi morose.

Il me paraît en effet primordial de relever que malgré toutes les difficultés auxquelles nous avons été confrontés, l'ESOL a continué à fonctionner et plutôt bien et ce grâce à l'investissement au quotidien des doyens/nes, des enseignants/es, des assistants/es à l'intégration, du psychologue, de la logopédiste, du psychomotricien, de l'infirmière, de l'éducatrice, de la bibliothécaire, de la conseillère en orientation, des secrétaires et des concierges auxquels sont incombés notamment les tâches de désinfection des locaux.

J'adresse à toutes ces personnes, mais également au Comité directeur de l'AISOL, mes plus vifs remerciements pour avoir œuvré sans relâche afin que les élèves puissent vivre leur scolarité le plus sereinement possible.

Michele Cherubini, directeur



VII. Conclusions du rapport de gestion

Au terme de ce reflet des principales activités de notre Association, le Comité de direction tient à remercier le Conseil intercommunal pour la confiance qu'il lui a accordée tout au long de l'exercice écoulé. Nous nous réjouissons de poursuivre cette collaboration dans l'esprit constructif qui a régné jusqu'à présent. Nous aurons besoin de l'engagement de chacune et de chacun pour mener à bien la mission qui nous a été confiée en veillant à la bonne gestion et au développement scolaire dans notre vallée.

Pour conclure, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux, de bien vouloir approuver les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin, dans sa séance du 31 mai 2022 :

Vu les comptes et le rapport de gestion présentés par le Comité de direction

Ouï le rapport de la Commission de Gestion

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'approuver les comptes de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin pour l'exercice 2021 tels que présentés ;
- de donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2021.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux, nos salutations distinguées.

Pour le Comité de direction

Le Président :



Philippe Tauxe



La Secrétaire :



Micheline Nauer